Question	Réponse		Elements de preuve	Dispositions	Dispositions O-	Disposition
	Oui	Non	-	LRNIS enfreintes	LRNIS enfreintes	penale LRNIS
Point 1 : Solariums en libre-service						
S'agit-il d'un solarium en libre-service ?	Question suivante	Aller au point 2				
Les solariums sont-ils classés de manière bien visible	0	Dépôt de plainte	Photos du solarium / de la plaque signalétique / de la	A 1 0 1 4	Art. 2, al. 1, let. a;	Art. 13, al. 1, let. a
comme de type UV 3 ?	Question suivante	Question suivante	mention manquante ou illisible	Art. 3, al. 1	art. 3	art. 13, al. 2
L'information relative au contrôle de l'âge/de la limite						
d'âge est-elle placée de manière bien visible à l'accueil	Question suivante	Dépôt de plainte	Photos des lieux / de l'endroit où l'information à la clientèle	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 2, let. a	Art. 13, al. 1, let. a
? L'information est-elle conforme aux exigences (taille	Quosiion survamo	Question suivante	manque ou est incomplète	7 0,	7 2, 2, 10 4	Art. 13, al. 2
des caractères/langues) ?						
Les solariums disposent-ils d'un mécanisme de contrôle automatique de l'âge qui fonctionne et	Question suivante	Dépôt de plainte	Photos des lieux / de l'endroit où les informations relatives	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 2, let. a	Art. 13, al. 1, let. a;
empêche les mineurs de les utiliser ?	Question sulvante	Question suivante	au contrôle de l'âge manquent	Art. 5, al. 1	Ait. 2, ai. 2, ici. a	Art. 13, al. 2
Pour chaque pièce d'identité, le contrôle de l'âge et/ou						
de l'accès donne-t-il accès à uniquement une séance	Aller au point 3	Dépôt de plainte	Photos des lieux / de l'endroit où les informations relatives	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 2, let. a	Art. 13, al. 1, let. a ;
par jour et par personne?		Aller au point 3	au contrôle de l'accès manquent ou sont incomplètes			Art. 13, al. 2
Point 2 : Solariums tenus par du personnel		•				
Du personnel est-il présent dans les locaux où se		B(: 1)				A . 40 . I 4 . I .
situent les solariums ou dans des locaux directement	Question suivante	Dépôt de plainte	Photos de l'endroit	Art. 3, al. 1	Art. 4	Art. 13, al. 1, let. a ;
attenants à ceux-ci ?		Question suivante				art. 13, al. 2
L'ensemble du personnel chargé d'exploiter le solarium		Dépôt de plainte	Copies des attestations de formation qui indiquent une			Art. 13, al. 1, let. a
dispose-t-il d'un « certificat européen de conseiller en	Question suivante	Question suivante	formation insuffisante	Art. 3, al. 1	Art. 4	art. 13, al. 2
bronzage en cabine » ?						,
Les solariums sont-ils classés, de manière bien visible,	Question suivante	Dépôt de plainte	Photos du solarium / de la plaque signalétique / de la	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. a;	Art. 13, al. 1, let. a ;
comme de type UV 1, 2, 3 ou 4 ? Est-il garanti que les clients peuvent utiliser les		Question suivante	mention manquante ou illisible	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	art. 3 ; art. 4	art. 13, al. 2
solariums de type UV 4 uniquement sur	Question suivante	Dépôt de plainte	Copie du procès-verbal de l'organe d'exécution	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. e	Art. 13, al. 1, let. a;
recommandation médicale écrite ?	Question sulvante	Question suivante	Copie du proces-verbai de l'organe d'execution	Art. 5, al. 1	Art. 2, al. 1, let. e	art. 13, al. 2
L'information relative au contrôle de l'âge/de la limite		B. A. I. I				
d'âge est-elle placée de manière bien visible à l'accueil	Question suivante	Dépôt de plainte	Photos des lieux / de l'endroit où l'information à la clientèle	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 2, let. a	Art. 13, al. 1, let. a ; Art. 13, al. 2
et près des comptoirs ? L'information est-elle conforme aux exigences (taille des caractères/langues) ?		Question suivante	manque ou est incomplète			Art. 13, al. 2
5 ,						
Le personnel sur place s'assure-t-il que les mineurs		Dépôt de plainte	Photos des lieux / de l'endroit où l'information relative à la			Art. 13, al. 1, let. a ;
n'utilisent pas les solariums conformément à la	Aller au point 3	Aller au point 3	procédure interne manque ou est incomplète	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 2, let. a	Art. 13, al. 2
procédure interne ?	- libi		i ·	<u> </u>		
Point 3 : Mesures d'information pour les solariums e	n libre-service et ceux tenus par du	personnei				
Les indications sur les groupes à risque figurent-elles de manière bien visible sur une affiche à proximité		Dépôt de plainte	Photos de l'endroit, de l'affiche ; de la taille de l'affiche, de			Art. 13, al. 1, let. a ;
immédiate de l'entrée des locaux où se trouvent les	Question suivante	Question suivante	son emplacement (utiliser une règle pour représenter la taille	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 3, let. a	art. 13, al. 2
solariums ?		Question survante	de police)			art. 15, ar. 2
L'affiche suit-elle le modèle de l'annexe 2.1 ? Si non, le		D' û l	Photos de l'endroit, de l'affiche ; de la taille de l'affiche, de			A . 40 4
contenu de l'affiche remplit-il les exigences telles que	Question suivante	Dépôt de plainte	son emplacement (utiliser une règle pour représenter la taille	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 3, let. a	Art. 13, al. 1, let. a
listées à l'annexe 2.3 ?		Question suivante	de police)			art. 13, al. 2
Une affiche placée à proximité immédiate des		Dépôt de plainte	Photos de l'endroit, de l'affiche ; de la taille de l'affiche, de			Art. 13, al. 1, let. a ;
solariums explique-t-elle les dangers liés à leur	Question suivante	Question suivante	son emplacement (utiliser une règle pour représenter la taille	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 3, let. b	art. 13, al. 2
utilisation et les mesures permettant de les réduire ?		· ·	de police)			·
L'affiche suit-elle le modèle de l'annexe 2.2 ? Si non, le	Aller au paint 4	Dépôt de plainte	Photos de l'endroit, de l'affiche ; de la taille de l'affiche, de son emplacement (utiliser une règle pour représenter la taille	Art 2 ol 1	Art. 2, al. 3, let. b	Art. 13, al. 1, let. a ;
contenu de l'affiche remplit-il les exigences telles que listées à l'annexe 2.5 ?	Aller au point 4	Aller au point 4	de police)	AIL 3, al. T	Art. 2, ar. 3, let. b	art. 13, al. 2
Point 4 : Lunettes de protection			lac bolloc)			
L'établissement met-il à disposition, gratuitement ou		Dépôt de plainte				Art. 13, al. 1, let. a ;
contre paiement, des lunettes de protection ?	Question suivante	Aller au point 5	Photos de l'endroit	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. d	art. 13, al. 2
Les lunettes de protection remplissent-elles les exigences de la norme SN EN 60335-2-27 ou SN EN	Aller au point 5	Dépôt de plainte Aller au point 5	- Photos des lunettes de protection inappropriées, de l'absence d'indication des normes, de l'absence d'indication du fabricant - Photos du manuel d'utilisateur du solarium concernant	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. d	Art. 13, al. 1, let. a ; art. 13, al. 2
170 ?		·	l'utilisation des lunettes de protection - Lunettes de protection inappropriées trouvées près du solarium			

Question	Réponse		Elements de preuve	Dispositions LRNIS enfreintes	Dispositions O- LRNIS enfreintes	Disposition				
	Oui	Non	1	LKNIS ellifellites	LKNIS entreintes	penale LRNIS				
Point 5 : Plans personnels d'irradiation										
Des plans personnels d'irradiation sont-ils disponibles pour la clientèle, sous forme imprimée et en quantité suffisante, dans les locaux où les solariums sont exploités ?	Question suivante	Dépôt de plainte Question suivante	Photos de l'endroit	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. c	Art. 13, al. 1, let. a ; art. 13, al. 2				
Ces plans d'irradiation suivent-ils l'annexe 5.1 ? Si non, leur contenu remplit-il les exigences telles que listées au chapitre 8.2.2 ?	Aller au point 6	Dépôt de plainte Aller au point 6	Plans d'irradiation erronés	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. c	Art. 13, al. 1, let. a ; art. 13, al. 2				
Point 6 : Indications figurant sur les solariums										
Des indications sur la durée d'irradiation, la quantité de rayonnement et la contribution à la dose annuelle pour la 1re séance, la 2e séance et les séances de suivi sont-elles disponibles à proximité immédiate de chaque solarium?	Question suivante	Dépôt de plainte Question suivante	Photos des indications concernant les intervalles de temps lacunaires qui peuvent être réglés à l'aide d'une minuterie	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. c ; art. 2, al. 2, let. b	Art. 13, al. 1, let. a ; art. 13, al. 2				
Les quantités de rayonnement indiquées s'élèvent- elles, au maximum, à 100 J/m² pour la 1 ^{re} séance, à 250 J/m² pour la 2 ^e séance et à 600 J/m² pour les séances de suivi ?	Question suivante	Dépôt de plainte Question suivante	Photos de l'endroit qui documentent les indications lacunaires ou erronées figurant sur les solariums et concernant les durées d'irradiation, les quantités de rayonnement et les contributions à la dose annuelle	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. c; art. 2, al. 2, let. b	Art. 13, al. 1, let. a ; art. 13, al. 2				
Les durées d'irradiation indiquées s'élèvent-elles à au moins 10 minutes à partir de la 2 ^e séance ?	Aller au point 7	Dépôt de plainte Aller au point 7	Photos des indications concernant les intervalles de temps lacunaires qui peuvent être réglés à l'aide d'une minuterie	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. c ; art. 2, al. 2, let. b	Art. 13, al. 1, let. a ; art. 13, al. 2				
Point 7 : Réglage des durées d'irradiation										
Point 8 : Réglage des durées d'irradiation	Aller à la conclusion	Dépôt de plainte	Photos des indications concernant les intervalles de temps lacunaires qui peuvent être réglés à l'aide d'une minuterie	Art. 3, al. 1	Art. 2, al. 1, let. c ; art. 2, al. 2, let. b	Art. 13, al. 1, let. a ; art. 13, al. 2				
Conclusion	Le solarium remplit les exigences de l'O-LRNIS.	Dépôt de plainte								